



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 janvier 2024 à 20 heures 30 minutes
à la Mairie

Quorum : 6

Présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme CUNIN Stéphanie

Excusé(s) :

M. PETIT Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme DUBOST Nathalie

Président de séance : M. LEIDELINGER Jean-François

1 - Changement d'échelon de l'Adjoint Administratif

L'assemblée,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée (in)déterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération en date du 16 décembre 2016 créant l'emploi d'Adjoint Administratif pour une durée hebdomadaire de 13/35ème,

Vu la délibération du 22 octobre 2021 rémunérant l'Adjoint Administratif au 7ème échelon, à compter du 18 octobre 2021;

Vu l'entretien d'évaluation en date du 23 novembre 2023 ;

Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La rémunération de l'emploi d'Adjoint Administratif 2ème classe est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint Administratif 2ème classe, sur la base du 8ème échelon à compter du 1er février 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Autorisation de demandes de Subventions

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de faire des demandes de subventions à AMISUR, DETR et CCHCPP pour :

- l'aménagement de la rue du Moulin
- la sécurisation du village :
 - aménagement du carrefour de la rue du Vieux Mai et la rue du Rouge Poirier

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Participation aux frais de restauration de l'orgue de l'église

Le Maire expose que l'orgue de l'église nécessite une restauration et que le conseil de fabrique a sollicité la commune pour la participation aux frais de restauration du bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de participer à raison de 50% du reste à charge, à concurrence de 2 000 € maximum, aux frais de restauration de l'orgue de l'Eglise, sur présentation de la facture globale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Divers autres

- Définir les Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables - ZAENR
 - Après étude de François pour une possibilité de solaire sur toitures des bâtiments dont l'emprise au sol des supérieur à 450m² ;
 - 5 ensembles sur Maizeroy
 - 7 ensembles sur Chevillon

Augmentation de la Méthanisation ? Augmentation des volumes ? quelles sont les possibilités ?

- La commune se situe en potentiel moyen géothermique de nappe.
- La question est posée : Pour les photovoltaïque, doit-on étendre à toutes les surfaces de toitures ou seulement celles supérieures à 450m² ?
- Pose de bornes à recharges électriques : Sujet à réfléchir avant 2025
- La plantation de la haie entre Maizeroy et Chevillon aura lieu le jeudi 22 février 2024
- Remise de l'épinglette au correspondant défense au nom du Lieutenant colonel Johann ROUAULT
 - Recensement des actions à réaliser dans le cadre de la défense.
- Proposition d'un panneau zone de rencontre limitée à 20 km/h, rue du Moulin.

Le Secrétaire de séance,

Fait à Maizeroy
Le Maire,

